Bourses, chambres de compensation, organismes d'autoréglementation et autres entités réglementées

- 7.1 Avis et communiqués
- 7.2 Réglementation de l'Autorité
- 7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées
- 7.4 Autres consultations
- 7.5 Autres décisions

# 7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

## 7.2 RÉGLEMENTATION DE L'AUTORITÉ

7.3.	RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION, DES OAR ET
	D'AUTRES ENTITÉS RÉGLEMENTÉES

### 7.3.1 Consultation

Aucune information

### 7.3.2 Publication



## **AVIS DE CONFORMITÉ**

EN VERTU DE L'ARTICLE 22 DE LA LOI SUR LES INSTRUMENTS DÉRIVÉS

#### MODIFICATION DES RÈGLES ET DU MANUEL DES OPÉRATIONS DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS CONCERNANT L'EXIGENCE D'UN TAMPON D'AUTORISATION D'UN MEMBRE COMPENSATEUR

Le soussigné confirme que les modifications et, s'il y a lieu, les ajouts et les abrogations aux règles et au manuel des risques de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés ont été apportés conformément à la Loi sur les instruments dérivés (L.R.Q., chapitre I-14.01).

FAIT à	MONTRÉAL	le	19 janvier	20 21
(s) Sophie B	rault			
Sophie Brau	ult, Conseillère juridiqu	ıe		
CORPORATION	I CANADIENNE DE COMPEN	SATION DE PROD	ILIITS DÉRIVÉS	

### 7.4 AUTRES CONSULTATIONS

# 7.5 AUTRES DÉCISIONS